

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 janvier 2025

MESURES D'URGENCE CONTRE LA VIE CHÈRE ET À RÉGULER LA CONCENTRATION DES ACTEURS ÉCONOMIQUES DANS LES TERRITOIRES D'OUTRE-MER - (N° 698)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 49

présenté par
Mme Bellay et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 3

I. – À l'alinéa 6, supprimer le mot :

« fixé ».

II. – En conséquence, substituer aux mots :

« qu'à »

le mot :

« que ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.